

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2009.

Le vingt sept février 2009, le Conseil Municipal de DAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrice LAGORCE, Maire. Date de convocation : 23.02.2009.

PRESENTS : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, LAGORCE Patrice, MERLE Sandrine, MONCEYRON Jean-Pierre, SAINT-PAUL Bernard, SANDREAU Claude.

ABSENTS: BERNARD Denis, FRAPECH Jean-Louis, LATOUR Thomas.

SECRETAIRE DE SEANCE : GERAUD Yves

PROCURATIONS : BERNARD Denis à LAGORCE Patrice, LATOUR Thomas à SANDREAU Claude et FRAPECH Jean-Louis à GETTO Marie-José.

Ouverture de la séance par la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2009.

1 - Mise en concurrence pour l'assurance des risques statutaires organisée par le CDG 31.

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des collectivités et établissements publics à un contrat-groupe négocié par lui, géré en capitalisation, comprenant la couverture du statut et des conditions attractives (taux et franchises).

L'actuel contrat d'assurance du CDG 31 arrivant à son terme le 31 décembre 2009, le CDG 31, en application de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2008, va engager une consultation pour la passation d'un nouveau contrat avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

Il propose donc aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence, par la prise en compte de leurs besoins en la matière.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation, en fonction des taux et des garanties obtenues, il y aura lieu de confirmer ou pas l'adhésion.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité ou l'établissement public est dispensé de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise par le CDG 31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au CDG d'organiser pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires concernant le personnel sous les conditions et garanties suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans en capitalisation
- Garanties :
 - Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL)
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé de longue maladie et Congé de longue durée
 - Mi-temps thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité ou d'adoption
 - Versement du capital décès
 - Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC)
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé de grave maladie
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité ou d'adoption

2 – Approbation de la résolution contre la privatisation de la Poste.

Le Conseil Municipal de DAUX, à l'unanimité, apporte son soutien et son approbation à la résolution contre la privatisation de la poste, adoptée par le Conseil Général le 28 janvier 2009 afin de préserver la pérennité du service public dans les zones rurales et suburbaines.

Le Conseil Municipal déplore les impacts sur le service rendu au public par les réductions d'horaires d'ouverture des bureaux de poste, le non remplacement de personnels absents conduisant à fermer temporairement certains bureaux pour en maintenir d'autres ouverts. Cette situation pénalise les plus fragiles de nos administrés disposant de moyens de locomotion réduits.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- **AGENDA 21** : Mme CANALE, chargée de mission Agenda 21, Mr Jean BOISSIERE, Vice Président de la Communauté de Communes, Mme TRECANI, Vice Présidente de la Communauté de Communes, présentent l'Agenda 21. Démarche que suit la Communauté de Communes dans l'établissement de son plan d'action qui sera finalisé fin 2009. Mr le Maire confirmera à Mme

CANALE le représentant de la Commune au comité opérationnel Agenda 21 de la Communauté des Communes.

- **Carte scolaire des collèges du secteur Nord Ouest** : Mr le Maire communique au Conseil Municipal la teneur du courrier du Président IZARD qui confirme que, suite à la demande de la municipalité du 10 décembre 2008 et compte tenu des incidences sur le temps de transport des élèves en cas de rattachement sur un autre établissement, les élèves de DAUX continueront d'être scolarisés au Collège Germaine Tillon d'Aussonne à la rentrée 2009.
- **Formation des élus locaux** : Mr le Maire se félicite de l'assiduité en 2009 des élus de DAUX aux stages de formation des élus puisque 16 formations ont été suivies. Il rappelle que le catalogue des formations 2009 est paru et est à la disposition des élus qui souhaitent parfaire leurs connaissances.
- **Participation de Raccordement à l'Egout** : Mr le Maire expose que comme cela avait été évoqué dans un précédent Conseil Municipal, il convient de procéder à une actualisation des modes de calcul de la P.R.E. afin d'évoluer vers un calcul sur la base d'éléments tels la S.H.O.N. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie la mission de réflexion et de proposition à la commission urbanisme.
- **Jeux Chemin de Mirande** : Mme FORESTIER rappelle les choix antérieurement proposés et retenus lors du Conseil Municipal du 3 décembre 2008. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son accord sur l'acceptation du devis de la Société Coala et mandate Mr le Maire pour finaliser cette acquisition en négociant notamment une maintenance adaptée pour la première année en tenant compte par ailleurs de la garantie contractuelle des équipements.
- **Diverses réunions** : Mr le Maire rend compte de diverses réunions qui se sont tenues notamment l'assemblée générale du Pays Tarn-Girou-Frontonnais, qui s'appelle désormais Pays Tolosan.